

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 643

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POINT DE VUE

# Il faut un cri, parfois

«En prison, nous étions vraiment solidaires, mais ici je me méfierais même de mon ombre.» Quel est l'endroit infernal qui, en comparaison, fait apparaître la prison comme un lieu de fraternité et de confiance? Martine Desmots le dit sans ambages: c'est la clinique psychiatrique.<sup>1</sup>

Etrange expérience que la lecture de ce livre. On guette, quoi qu'on en ait, l'étrange, l'aliéné, dans le discours; et quel effort pour admettre que ce discours étrange (mais pas plus, a bien des égards, que celui de Jean-Jacques dans ses *Confessions*!) ait aussi droit de cité, qu'une parole parallèle, trop souvent enfouie, doive se faire entendre, écrasée qu'elle est par la parole officielle, celle de la médecine, de l'autorité, de la justice; cette parole qu'on ne cesse d'entendre, à tel point qu'on ne la perçoit plus comme opprimante. Il faut un cri parfois, et le livre de Martine Desmots en est un. Déformé par les obstacles qu'il a dû franchir, violent de la violence qu'il a subie, ce cri nous interpelle.

## GLANURES HELVÉTIQUES

Concentration de la population helvétique dans les territoires déjà très habités et abandon progressif des zones dites de montagne: c'est ce que révèle notamment le recensement de la population résidente de la Suisse en 1980 (environ 6 300 000 personnes). Des chiffres? Dans les communes situées entièrement dans les zones de montagnes, le nombre des habitants a diminué, ces trente dernières années de 7000 unités (de 541 000 à 533 000), soit une part à l'ensemble de la population qui passe de 11,5% à 8,4%. Les communes situées partiellement en zones de montagne enregistrent, elles, un surplus d'habitants (1 270 000 à 1 640 000); mais

A l'heure où l'on s'interroge (avec quelle sincérité, avec quelle efficacité?) sur les morts de Champ-Dollon, va-t-on accorder quelque attention à un texte qui dénonce pire encore que la prison? A un texte qui pose la question brûlante de savoir si «l'hospitalisation dans une clinique psychiatrique est de la compétence des psychiatres ou des magistrats»? A un texte enfin qui met en accusation l'indifférence des médecins et le recours de plus en plus fréquent à la chimie médicamenteuse: «On ne perd pas de temps à discuter avec les gens. On leur administre des médicaments, qu'ils le veulent ou non.»

On serait à vrai dire heureux d'avoir les réactions des milieux concernés, après la parution de tels livres. Ohé! les médecins, votre silence nous angoisse. Un petit rectificatif, de grâce, qui remettrait l'église au milieu du village, les fous parmi les fous et les sages parmi nous. Il faut si peu de chose pour nous rassurer...

Catherine Dubuis.

<sup>1</sup> *Torture psychiatrique à Genève*, Editions d'En Bas, Lausanne, 1982.

par rapport à la population dans son ensemble, leur importance quantitative diminue: de 26,8% à 25,7%.

\* \* \*

Disparition, en Suisse alémanique, de l'Association suisse des salariés évangéliques (ASSE, cf. DP 642). Distinguons la faillite outre-Sarine et la réalité romande! Quelques détails: il n'y a en fait jamais eu d'«évangéliques» en pays vaudois; la section romande de l'ASSE s'appelait de 1948 à 1968, la Fédération ouvrière vaudoise et depuis lors la Fédération interprofessionnelle des salariés, seule signataire des conventions collectives pour une dizaine de professions, notamment des employés techniques, des techniciens-dentistes, des cavistes, des opérateurs-projectionnistes. C'est à

cette fédération-là qu'appartient le titre «Conquête», alors que l'organe officiel de l'ASSE s'appelait «die Warte». Reste la question: les Romands seront-ils emportés dans le tourbillon alémanique? La partie s'annonce serrée.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Célèbre malgré lui

Infortuné Bavaud! Il n'avait tout de même pas mérité ça! Etre accusé de tentative d'assassinat sur la personne de Hitler alors que cette tentative s'est limitée à l'achat d'un pistolet 6,35 et n'a pas eu le moindre commencement d'exécution, sinon le fait que Bavaud s'est tenu sur le passage du cortège officiel nazi, à Munich, lors de la fête du Parti de 1938; être complètement abandonné par son pays d'origine — la Suisse — et par l'ambassadeur de ce pays, malgré, semble-t-il, les instructions précises du Département politique et de son chef, Pilet-Golaz; être exécuté après plus de deux ans d'attente...

Puis, dix ou quinze ans plus tard, voir sa peine commuée en celle de quelques années de prison (!). Puis, en appel, obtenir finalement son acquittement (!) plus quarante mille francs de dommages et intérêts — pas lui, sa famille...

Enfin, à date récente, se voir l'objet de plusieurs livres (dont l'un très bon, de Meienberg<sup>1</sup>), avec le cortège inévitable d'articles et de commentaires (dont celui que je suis en train d'écrire!), de présentations à la radio ou à la télévision — et se voir même l'objet d'un film, encore que *se voir* n'est peut-être pas le mot qui convient: bref, une manière de célébrité.

Et quelle célébrité!

L'un compare le jeune homme à Guillaume Tell! O mânes de Sartre! L'homme est ce qu'il fait. Si

Guillaume Tell présente quelque intérêt, c'est qu'il est parvenu à tuer Gessler. S'il l'avait manqué, il est peu probable que nous en parlerions enore. Or quel que soit le respect qu'on puisse éprouver pour Bavaud, il faut bien dire que justement, il *n'a pas tué* Hitler!

(Et tout le monde est bien content, même si personne ne le dit, car enfin, si Bavaud avait réussi, vous voyez ce qui serait arrivé à la Suisse et aux citoyens suisses qui se trouvaient en Allemagne?) L'autre rapproche Bavaud de Luccheni, l'assassin de l'impératrice Elisabeth d'Autriche (statue à Territet), c'est-à-dire d'un homme qui a tué sans grand risque une femme parfaitement inoffensive et qui même se trouvait en Suisse, parce qu'elle ne supportait plus l'atmosphère de la Cour de Vienne, où elle avait essayé en vain d'introduire un peu plus d'humanité et de libéralisme.

Le troisième croit pouvoir faire un parallèle entre le jeune Neuchâtelois et le «Traître S.» (dont Meienberg s'est aussi occupé), fusillé pour avoir livré à l'Allemagne hitlérienne des «secrets militaires» — en fait quelques obus anti-chars, que les Allemands possédaient déjà ou allaient acquérir le plus *légalement* du monde, puisque notre industrie d'armement se préparait à leur en vendre!

Ainsi donc, tenter très maladroitement et non moins inefficacement de lui livrer des armes, ce serait la même chose?... Et pour couronner le tout, le film! Dont je me suis longtemps dit que s'il ne passait pas sur nos écrans, c'était par suite d'une censure occulte, mais l'ayant vu à la TV, dont je me persuade que c'est parce qu'il est difficile d'imaginer film plus ennuyeux, plus insipide — et plus incompréhensible, du moins pour tous ceux qui n'auraient pas étudié de près toute l'affaire, lu les livres, et ne seraient pas parfaitement au courant des circonstances.

J. C.

<sup>1</sup> Maurice Bavaud a voulu tuer Hitler, Editions Zoé, Genève, 1982 (cf. aussi DP 639, 27.5.82).

---

## OBJECTIF SUBJECTIF

Helena Mach

